

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2019

Numéro de version 5

Révision: 15.04.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: 1-Butyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide 99,5%

Code du produit: IM0408B

No CAS:

174899-83-3

Numéro CE:

605-742-4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive de la Recherche et du Développement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

 Solvionic SA
 195 route d'Espagne
 31036 TOULOUSE
 FRANCE

N° de téléphone: +33 (0)5.34.63.35.35

Service chargé des renseignements: Département HSE

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (INRS): +33 (0)1.45.42.59.59

CCHST: 1-800-668-4284 (Canada & U.S.A)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS06

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.

Acute Tox. 3 H311 Toxique par contact cutané.



GHS08

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS05

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



GHS09

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05



GHS06



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H301+H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2019

Numéro de version 5

Révision: 15.04.2019

Nom du produit: 1-Butyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 1)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

- No CAS / Désignation

174899-83-3 1-Butyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide

- Code(s) d'identification

Numéro CE: 605-742-4

Formule brute: C₁₀ H₁₅ F₆ N₃ O₄ S₂

Masse molaire: 419,37 g/mol

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

. **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

. **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

. **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

. **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

. **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

. **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2019

Numéro de version 5

Révision: 15.04.2019

Nom du produit: 1-Butyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 2)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

. Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

. Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

. Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:

. Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

. Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

. Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2019

Numéro de version 5

Révision: 15.04.2019

Nom du produit: 1-Butyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 3)

 . **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

. Aspect

. Forme:	Liquide
. Couleur:	Incolore
. Odeur	Non déterminé
. Seuil olfactif:	Non déterminé.

- valeur du pH:	7
- Conductivité	
. à 20°C:	3,23 mS/cm
. à 25°C:	4,03 mS/cm

- Changement d'état	
. Point de fusion/point de congélation:	-4 °C
. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
. Température et domaine de cristallisation:	-46 °C
- Point d'éclair:	Non applicable.
- Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
. Température de décomposition:	Non déterminé.
- Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'explosion:	
. Inférieure:	Non déterminé.
. Supérieure:	Non déterminé.
- Pression de vapeur à 200 °C:	0,0005 hPa

- Densité à 20 °C:	1,44 g/cm ³
- Masse volumique:	1.440 kg/m ³
. Densité relative:	Non déterminé.
. Densité de vapeur:	Non déterminé.
. Taux d'évaporation:	Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec	
. l'eau:	Non déterminé.
- Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
- Viscosité:	
. Dynamique à 20 °C:	63,8 mPas
. Cinématique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles Oxydant fort et Base forte.

10.6 Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxique par ingestion ou par contact cutané.

- Effet primaire d'irritation

. **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2019

Numéro de version 5

Révision: 15.04.2019

Nom du produit: 1-Butyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 4)

- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 6	Toxicité aiguë
HP 8	Corrosif
HP 14	Écotoxique

Emballages non nettoyés:

. **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN2922

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN UN2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (1-Butyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2019

Numéro de version 5

Révision: 15.04.2019

Nom du produit: 1-Butyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 5)

IMDG, IATA

CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (1H-imidazolium, 3-butyl-1-methyl-, salt with 1,1,1-trifluoro-N-[(trifluoromethyl)sulfonyl]methanesulfonamide (1:1))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR/RID/ADN

**Classe
Étiquette
IMDG**

 8 Matières corrosives.
8+6.1

**Class
Label
IATA**

 8 Matières corrosives.
8/6.1

**Class
Label**

 8 Matières corrosives.
8 (6.1)

14.4 Groupe d'emballage
ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

II

**14.5 Dangers pour l'environnement:
Marquage spécial (ADR/RID/ADN):**

 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide
Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler:

86

No EMS:

F-A,S-B

Stowage Category

B

Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la
convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:
ADR/RID/ADN
Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

E

IMDG
Limited quantities (LQ)

1L

Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (1-BUTYL-3-METHYLIMIDAZOLIUM BIS(TRIFLUOROMETHANESULFONYL)IMIDE), 8 (6.1), II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Directive 2012/18/UE**

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise

Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.04.2019

Numéro de version 5

Révision: 15.04.2019

Nom du produit: 1-Butyl-3-methylimidazolium bis(trifluoromethanesulfonyl)imide 99,5%

(suite de la page 6)

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les utilisateurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit est uniquement destiné à l'utilisation exclusive pour la recherche et le développement

Service établissant la fiche technique: Service protection de l'environnement

Contact:

Mail: hse@solvionic.com

N° de téléphone: +33 (0)5.34.63.35.35

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2